

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s eC O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2025 À 18H30

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 03

Votants : 22

Absents : 01

Date de la convocation :

27 novembre 2025

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de

M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;

Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Sophie PARADOT, adjoints au Maire ;

Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Christian LAPEYRE donne procuration à Muriel JOLIVET, Marine SAAD donne procuration à Gilbert DODOGARAY, Kelly GUARINO donne procuration à Franck DUMARTIN.**ABSENT(S)** : Jean-Noël ELIPE.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Sophie PARADOT**DÉLIBÉRATION N° 082 12 2025 – FINANCES – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB AMBÉSIEN - FCA**

Présentation par N. MUZOTTE

Les actions des associations concourent à la satisfaction de l'intérêt général. Elles répondent à des besoins sociaux essentiels et favorisent la création de solidarités entre les citoyens. Elles sont des acteurs importants de la vie sociale et leurs activités constituent souvent un prolongement nécessaire de l'action municipale.

Leurs actions répondent aux attentes des citoyens en matière de loisirs, d'animation, de pratiques sportives et culturelles, d'aides sociales, et concourent à la promotion de la Ville et au rayonnement du territoire.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la municipalité d'Ambès accompagne les associations par le versement d'aides financières mais aussi par un soutien logistique, des mises à disposition d'infrastructures municipales et des prestations de communication.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en application de l'article L.2311-7 portant sur l'attribution des subventions donnant lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 055 12 2018 en date du 11 décembre 2018 fixant les principes d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 011 03 2025 en date du 26 mars 2025 relative au Budget Primitif de la Commune pour l'année 2025 ;

Vu les demandes de subvention déposées par les associations ;

Considérant l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires » ;

Considérant la situation financière de l'association et les difficultés auxquelles elle doit faire face, fragilisant son équilibre financier, et tenant compte des efforts de gestion démontrés par l'association, que ce soit du point de vue de la maîtrise de ses dépenses comme de la recherche de financements complémentaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention complémentaire à l'association figurant dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'Association	Catégorie	2025
		Subvention Attribuée
FOOTBALL CLUB AMBÉSIEN - FCA	SPORT	500 €

Fait et délibéré le 4 décembre 2025
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

